

## CAHIER DES CHARGES INGENIERIE COLLECTIVE

### Intégrer le salarié et assurer son développement professionnel

#### Constat

Les associations jouent un rôle de facilitateur dans l'accès à l'emploi et l'insertion sur le marché du travail de nombreux-ses candidat-e-s. En effet, les emplois qu'elles proposent font souvent office de premiers emplois « tremplins » permettant aux salarié-e-s de se former, de se forger une expérience professionnelle pour pouvoir ensuite prétendre à des emplois dans des structures offrant des conditions de travail et de rémunération plus intéressantes.

Cependant, par manque de temps, souvent, un véritable parcours pour le salarié n'est pas mis en place :

- d'intégration (assurer l'adaptation au sein de l'équipe et éviter les départs prématurés)
- de formation (permettre la montée en compétences du salarié)
- de suivi (anticiper les départs afin de prévoir des nouveaux-velles embauché-e-s et transférer les compétences)

#### Objectifs à atteindre

L'atelier devra permettre aux participants d'appréhender les différents aspects de mise en place d'un processus d'accueil et d'intégration du salarié.

- Le parcours d'intégration
- Le tutorat/parrainage
- Le livret d'accueil et d'intégration
- L'entretien de fin de période d'essai/fin de CDD
- L'entretien annuel professionnel
- Le parcours de formation/montée en compétences
- Les perspectives d'évolution

A l'issue de la formation, le participant devra être capable de :

- mettre en place un parcours pour le salarié
- accompagner, au mieux, le salarié au sein de la structure
- échanger avec les OPCA pour trouver des solutions de financement des formations adaptées

#### MODALITES DE SELECTION DU PRESTATAIRE

Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :

- **Compétences en projet associatif,**
- **Compétences en gouvernance associative,**
- **Connaissances des institutions locales de Saint Martin,**

- Connaissance du milieu associatif local et de ses spécificités,
- Bilingue français/anglais.

Une expérience de l'appui aux acteurs associatifs employeuses est indispensable ainsi qu'une pratique du diagnostic collectif et de l'animation de sessions d'appui-conseil collectives.

### Modalités de participation à l'Atelier

Chargée de suivi en charge de l'action : Rachelle Chilin - [rchilin@initiative-saint-martin.fr](mailto:rchilin@initiative-saint-martin.fr)

**Modalités générales :** se référer au document annexe «Modalités Générales».

### Délais de réponses :

Ouverture de l'appel à proposition	Lundi 23 janvier 2017
Clôture de l'appel à proposition	Lundi 06 février 2017
Réponse au candidat retenu	Vendredi 10 février 2017

**Modalités de fonctionnement :** Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée ne s'apparente pas à une formation mais bien à un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

**Participants :** un membre élu du Conseil d'Administration ou du bureau, un dirigeant bénévole ou un directeur ou coordinateur salarié. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

### Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée** 1 journée
- **Nombre de session :** prévoir 2 sessions sur l'année
- **Date de réalisation des ateliers :** la première session devra se tenir avant le mois de juin sous réserve d'un nombre suffisant d'associations inscrites (minimum de 5 participants inscrits).
- **Lieu :** à déterminer par le prestataire.
- **Conditions d'inscription :** être une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés.

*Cette action est cofinancée par :*

